VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2027, 2028 ET 2029
(1ère année)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la *Ville de Saint-Raymond* pour les années 2027, 2028 et 2029 a été déposé au bureau de la soussignée le 8 octobre 2026 et que toute personne intéressée peut le consulter à cet endroit durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de Ville.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision en vertu de la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ être déposée **au plus tard le 30 avril 2027** à la *MRC de Portneuf* au 185, route 138 à Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou transmise par courrier recommandé à cette même adresse;
- ✓ être produite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la *MRC de Portneuf* ou sur son site Internet à l'adresse *portneuf.ca;*
- ✓ être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

À défaut de respecter ces conditions, la demande est réputée ne pas avoir été déposée.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est transmise par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné le 21 octobre 2026

La greffière,

Vicky Morasse